

LETEYGEON S.A. - HEREMENCE



RAPPORT DE GESTION 2007/2008

38^e EXERCICE
DU 1^{er} OCTOBRE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2008

ACTIONNAIRES

Ville de Sion, Sion	50 %
Commune d'Héréence, Héréence	50 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 4 ans, de 2005 à 2009.

MM.	Francis Dayer	à Héréence, Président
	François Mudry	à Sion, Vice-Président
	Joseph Dayer	à Héréence
	Jean-Marc Gauye	à Euseigne
	Raphaël Morisod	à Sion
	Jean-Pierre Siéro	à Sion

Secrétaire du conseil d'administration

M. Félix Dayer, à Sion

Chef d'exploitation

M. Maurice Perraudin, à St-Léonard

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Gérard Follonier, à Sion

Office de contrôle représentant les actionnaires

M. Michel Bornet, à Bramois
M. Arthur Siéro, à Héréence

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région S.A., à Sion

Aux Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du trente-huitième exercice de la société, clos le 30 septembre 2008.

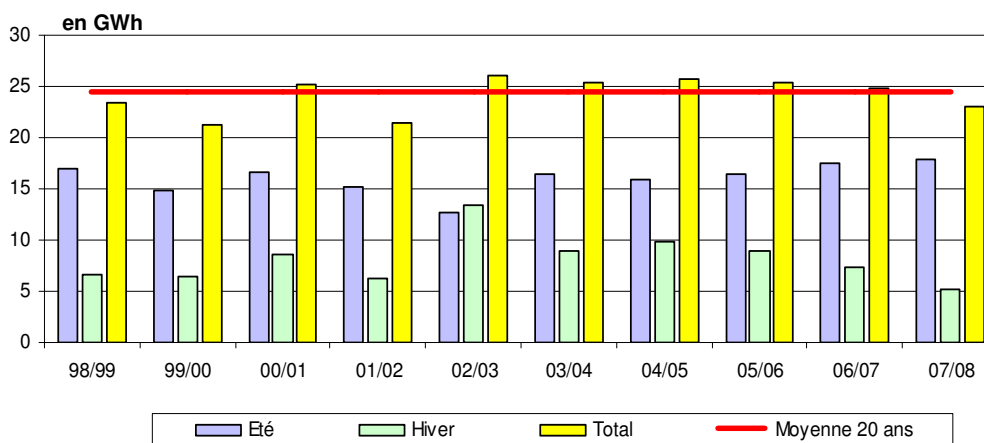
EXPLOITATION

L'exercice 2007/2008 fut marqué par le renouvellement des installations de contrôle-commande de la centrale de Sauterot et de la mise en charge. Ces travaux ont nécessité la mise hors service de l'aménagement du 1^{er} octobre au 26 novembre 2007. Cet arrêt a notablement pénalisé la production hivernale qui n'a atteint que le 61% de la valeur multiannuelle. Avec 112%, le très bon bilan estival s'explique par le report des révisions annuelles au mois d'octobre conjugué avec une bonne hydraulicité durant l'été.

Compte tenu des 1.8 GWh dus par la société EOS pour des restitutions d'eau, la production annuelle brute atteint 94% de la moyenne de ces vingt dernières années.

La répartition et la comparaison avec les années antérieures figurent dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	2007/2008 MWh	2006/2007 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Semestre d'hiver	5 214	7 236	8 570
Semestre d'été	17 812	17 524	15 969
Production annuelle	23 026	24 760	24 539



L'énergie mise à disposition des communes actionnaires a été de 22'851 MWh.

Au cours de l'automne 2007, le personnel de Lizerne et Morge SA s'est intensément investi dans le renouvellement des installations. A la centrale, les travaux ont porté sur le remplacement des systèmes de commande, de la télésurveillance, du régulateur de turbine, du régulateur de tension, ainsi que des distributions auxiliaires. Mettant à profit la longue interruption de service, l'alternateur a été expédié chez le fournisseur pour une révision générale.

Les préparatifs du remplacement des tableaux de commande de la prise d'eau de Praperoz ont sollicité les collaborateurs durant l'été.

La conduite forcée et le canal d'amenée ont, comme de coutume, été contrôlés par une entreprise spécialisée. Les installations sont en bon état tout en nécessitant une surveillance attentive.



Installation des nouvelles armoires à la centrale

Personnel

Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel de Lizerne et Morge SA pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

ADMINISTRATION

Conformément à l'art. 16 des statuts, il appartiendra à l'assemblée ordinaire du 13 février 2009, qui statuera sur l'exercice écoulé, d'élire le Conseil d'administration pour une nouvelle période de 4 ans, soit de 2009 à 2013.

En outre, conformément à l'art. 24 des statuts, l'Assemblée générale devra procéder également à la désignation de l'organe de révision pour une année, ainsi qu'à la désignation de deux contrôleurs pour une durée de 4 ans.

COMPTES ANNUELS

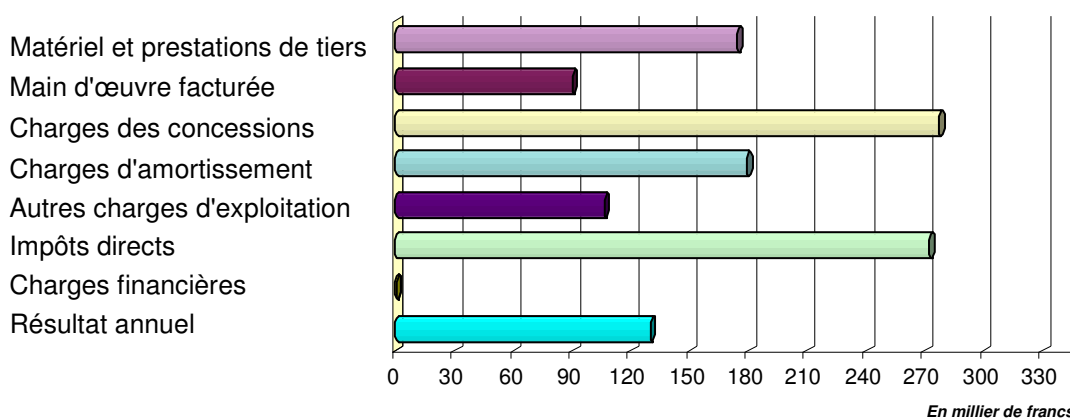
Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels 2007/2008 de Leteygeon SA ont été établis conformément aux règles du droit des sociétés anonymes et avec les normes Swiss GAAP RPC. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les commentaires ci-après comprennent également les informations prescrites à l'article 663b du Code des Obligations (CO), « Annexe ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par catégorie d'immobilisation sur la durée d'utilisation selon la méthode linéaire.

Charges et produits

Les frais annuels à la charge des partenaires ont diminué par rapport à l'année précédente de Fr. 19'426.95. Le total des charges d'exploitation demeure stable, même si l'on constate ci et là quelques variations.



Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le solde des charges facturées aux actionnaires à la clôture de l'exercice.

Le compte de régularisation de l'actif englobe la valeur des impôts anticipés à récupérer.

Passif

Le compte de régularisation du passif enregistre principalement les redevances courues.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 663b du Code des Obligations et avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend, notamment, une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'assemblée générale du 15 février 2008 a confié le mandat de révision, pour une année, à la fiduciaire Gérard Follonier, à Sion.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en CHF	Annexe	2007/08	2006/07
Frais annuels à la charge des partenaires	4	1'143'820	927'925
Autres produits d'exploitation		19'815	37'877
Produits d'exploitation		1'163'635	965'802
Matériel et prestations de tiers		-174'540	-92'430
Main d'œuvre facturée		-90'000	-90'000
Charges des concessions	5	-277'550	-294'684
Impôts sur le capital et impôts divers		-31'518	-31'468
Charges d'amortissement		-179'474	-187'259
Autres charges d'exploitation		-106'234	-103'161
Charges d'exploitation		-859'316	-799'002
Résultat avant intérêts et impôts		304'319	166'800
Produits financiers		5'546	13'529
Charges financières		-195	-285
Produits/Charges hors exploitation		-1'404	-2'544
Résultat avant impôt sur le bénéfice		308'267	177'500
Impôt sur le bénéfice	6	-178'267	-47'500
Résultat		130'000	130'000

BILAN

en CHF	Annexe	30.09.2008	30.09.2007
Immobilisations corporelles		2'812'199	2'659'905
Immobilisations incorporelles		51'100	52'200
Total de l'actif immobilisé	3	2'863'299	2'712'105
Créances résultant de ventes et de prestations	7	175'273	36'217
Autres créances	8	300	21'101
Comptes de régularisation actif	9	1'098	3'925
Liquidités		366'327	490'869
Total de l'actif circulant		542'998	552'112
TOTAL DE L'ACTIF		3'406'297	3'264'217
Capital-actions		2'000'000	2'000'000
Réserve générale		307'000	297'000
Réserve contractuelle		300'000	300'000
Résultat au bilan		130'000	130'000
Total des fonds propres		2'737'000	2'727'000
Dettes résultant d'achats et de prestations	10	193'014	194'709
Comptes de régularisation passif	11	476'283	342'508
Total des fonds étrangers à court terme		669'297	537'217
Total des fonds étrangers		669'297	537'217
TOTAL DU PASSIF		3'406'297	3'264'217

TABLEAU DE FINANCEMENT

en CHF	2007/08	2006/07
Résultat	130'000	130'000
Amortissements	179'474	187'259
Cash flow	309'474	317'259
Variation de l'actif circulant net	16'652	157'377
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	326'126	474'636
Investissements sur immobilisations corporelles	-379'743	-585'235
Désinvestissements sur immobilisations corporelles	49'079	9'750
Flux de fonds relatifs à l'investissement	-330'668	-575'485
Free cash flow	-4'542	-100'849
Dividende distribué	-120'000	-120'000
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-120'000	-120'000
Variation des liquidités	-124'542	-220'849
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	490'869	711'718
Liquidités à la fin de l'exercice	366'327	490'869
Variation des liquidités	-124'542	-220'849

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 200 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2006	2'000	587	130	2'717
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2006/2007			130	130
Capitaux propres au 30.09.2007	2'000	597	130	2'727

en mille CHF	Capital actions	Réserve	Résultat du bilan	Total des fonds propres
Capitaux propres au 01.10.2007	2'000	597	130	2'727
Attribution		10	-10	0
Dividende			-120	-120
Résultat de l'exercice 2007/2008			130	130
Capitaux propres au 30.09.2008	2'000	607	130	2'737

A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.

ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC. Ils fournissent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Principes d'évaluation

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés selon la méthode des amortissements constants. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique, mais au maximum sur la durée de la concession des immobilisations de la production d'énergie.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Immobilisations

Bâtiments d'exploitation	40 ans
Installations électriques	10 - 40 ans
Installations hydrauliques	50 - 80 ans

2- Dépréciation d'actifs

La valeur comptable des actifs de la société est vérifiée périodiquement et ajustée en conséquence si une perte de valeur durable est intervenue.

3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Concessions	Installations de production	Matériel et terrains	Installations en construction	Total
Valeurs d'achat au 01.10.2007	83.6	12'181.7	174.6	610.3	13'050.2
Entrées	0.0	0.0	0.0	379.8	379.8
Sorties	0.0	0.0	0.0	-49.1	-49.1
Changement de positions	0.0	719.7	0.0	-719.7	0.0
Valeurs d'achat au 30.09.2008	83.6	12'901.4	174.6	221.3	13'380.9
Amort. cumulés au 01.10.2007	-31.4	-10'162.1	-144.6	0.0	-10'338.1
Amortissements 2007/2008	-1.1	-177.8	-0.6	0.0	-179.5
Amort. cumulés au 30.09.2008	-32.5	-10'339.9	-145.2	0.0	-10'517.6
Valeur comptable nette au 30.09.2008	51.1	2'561.5	29.4	221.3	2'863.3
Valeur comptable nette au 01.10.2007	52.2	2'019.6	30.0	610.3	2'712.1

Les valeurs d'assurance incendie des installations de production et des immeubles s'élèvent, le 30.09.2008, à CHF 23.36 mio (30.09.2007 CHF 23.35 mio).

4- Frais annuels à la charge des partenaires preneurs d'énergie

Les charges non couvertes par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le règlement contractuel, pris en charge par les partenaires preneurs d'énergie en fonction de leur participation.

5- Charges des concessions

en CHF	2007/08	2006/07
Impôt sur les forces hydrauliques au canton	166'471	176'813
Redevances, concessions aux communes	111'079	117'871
Total	277'550	294'684

6- Impôt sur le bénéfice

en CHF	2007/08	2006/07
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	178'267	36'500
Impôt sur le bénéfice rattrapage 2006	0	11'000
Total	178'267	47'500

7- Créances résultant de ventes et de prestations

en CHF	30.09.2008	30.09.2007
Vis-à-vis des actionnaires *	159'055	30'047
Vis-à-vis des tiers	16'218	6'170
Total	175'273	36'217

* Solde des charges facturées aux actionnaires à la clôture de l'exercice.

8- Autres créances

en CHF	30.09.2008	30.09.2007
Vis-à-vis des actionnaires	0	0
Vis-à-vis des tiers	300	21'101
Total	300	21'101

9- Comptes de régularisation actif

en CHF	30.09.2008	30.09.2007
Avoir fiscal	1'098	3'837
Vis-à-vis des tiers	0	88
Total	1'098	3'925

10- Dettes résultant d'achats et de prestations

en CHF	30.09.2008	30.09.2007
Vis-à-vis des actionnaires	5'400	0
Vis-à-vis des tiers	187'614	194'709
Total	193'014	194'709

11- Comptes de régularisation passif

en CHF	30.09.2008	30.09.2007
Dette fiscale	417'992	273'580
Vis-à-vis des tiers	58'291	68'928
Total	476'283	342'508

12- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles seront mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément aux usages du marché.

13- Indications supplémentaires

L'accord avec les autorités fiscales réglant l'imposition du bénéfice est échu depuis le 31.12.2005. Sous l'égide de l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique (AVPEE), des pourparlers sont en cours. L'impôt sur le bénéfice des trois derniers exercices pourrait être ainsi modifié en fonction du résultat des négociations.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 663b du CO et des normes Swiss GAAP RPC.

PROPOSITIONS DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

en CHF	2007/08	2006/07
Report de l'exercice précédent	0	0
Résultat de l'exercice	130'000	130'000
Résultat au bilan	130'000	130'000
Dividende 6 % (exercice précédent: 6 %)	120'000	120'000
Attribution à la réserve générale	10'000	10'000
Report à nouveau	-	-
Total	130'000	130'000

Sion, le 9 janvier 2009

Au nom du Conseil d'administration

Le Président Le Vice-Président

Francis Dayer François Mudry

TÉL. 027 322 76 49
FAX 027 322 76 48
E-mail: fidufollonier@netplus.ch
TVA N° 310 963

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LETEYGEON SA

Monsieur le Président,
Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision de votre société, j'ai vérifié, conformément aux dispositions légales, la comptabilité et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe présentés par le conseil d'administration pour l'exercice arrêté au 30 septembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

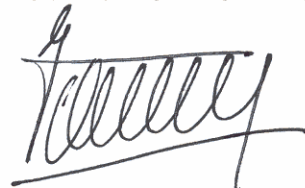
Ma révision a été effectuée selon les normes reconnues par la profession. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Sur la base de ma révision, je peux déclarer que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Je vous propose :

- d'accepter les comptes 2007/2008 tels que présentés
- de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion
- d'accepter la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat.

L'ORGANE DE REVISION
Gérard FOLLONIER



Sion, le 20 décembre 2008